

Commune de Montagny en Vexin



LE PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE

LA GESTION DIFFERENCIÉE DES PRATIQUES D'ENTRETIEN DE LA COMMUNE DE MONTAGNY-EN-VEXIN EST EN DEVELOPPEMENT DEPUIS 2016.

C'est une gestion adaptée et évolutive qui attribue à chaque espace public un mode de gestion spécifique déduit de ses caractéristiques sociales, fonctionnelles, patrimoniales et écologiques. Elle permet à la commune de mieux valoriser son territoire en maintenant une pression d'entretien soutenable.

NE PLUS UTILISER DE PRODUITS NOCIFS ET AINSI FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA BIODIVERSITE.

Protection de la ressource en eau, confortement de la biodiversité et nouvelle esthétique sont ses effets induits les plus positifs.

✓ En 2016, le départ en retraite de l'agent d'entretien qui avait une pratique généralisée de l'emploi de désherbants a permis l'embauche de nouveaux agents.

✓ Cela a été l'occasion de revoir les pratiques d'entretiens et de s'engager vers une gestion différenciée des espaces et le « zéro phyto ».

✓ Novembre 2017, le conseil municipal s'engage pour le niveau deux de la Charte d'entretien des espaces publics mise en place par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

DOCUMENT REALISE PAR :

LOÏC TAILLEBREST, MAIRE DE MONTAGNY-EN-VEXIN
CHRISTOPHE DEWAGHE, AGENT TECHNIQUE POLYVALENT
CYRIL CHAMPION, AGENT TECHNIQUE POLYVALENT-JARDINIER

SOMMAIRE

Couverture	1
Sommaire	2
Introduction	3
Mise en place de la démarche - retour des orchidées	4
Localisation géographique	5
Etat des lieux.....	6 – 7
Recensement des espaces à entretenir	8 – 9
Les cimetières	10
Lieux historiques à valoriser	11 - 12
L'école et le périscolaire	13
Outils pédagogiques	14
Désimperméabilisation des sols	15
Aménagements futurs et Phasage des aménagements	16 – 17
Chemins et espaces forestiers	18 - 19
Espaces verts et massifs	20
Classes d'entretien	21
Plan des zones « classes d'entretien ».....	22
Cartographie des objectifs d'entretien des espaces verts et minéraux	23
Préconisations - orientations	24 - 25
Communication	26
Matériels existant et besoins	27
Devis achat matériels	28

INTRODUCTION

L'abandon du désherbage chimique a induit un surcroît de travail.

C'est la raison pour laquelle ce plan global de gestion différenciée a été réalisé afin d'adapter le travail à la fonction des espaces concernés, de gérer les sites selon leurs usages, de les entretenir avec discernement.

Des options relativement aisées à mettre en œuvre comme reporter les opérations de tonte là où la fréquentation ne demande pas une herbe rase, couvrir le sol nu de plantes fleuries plutôt que le désherber, engazonner les sentiers dans un cadre bucolique.

En formalisant la démarche combinée de « zéro phyto » et de gestion différenciée, il est question de répondre aux enjeux économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Enjeux économiques :

- Optimiser le temps de travail des agents techniques
- Simplifier certains espaces, réduire et mettre en place une gestion écologique.
- Adapter le matériel aux nouveaux enjeux et aux nouvelles techniques d'entretien.
- Prioriser les interventions en fonction des critères de praticabilité, accessibilité et de sécurité, ainsi que de « propreté » dans le cas de zones fréquentées par le public.

Enjeux sociaux :

▪ Améliorer le cadre de vie

- Développer une diversité d'espaces verts et de nature.
- Embellir et fleurir les trottoirs.

▪ Préserver la santé publique

Le captage d'alimentation de MONTAGNY EN VEXIN en eau potable se situe sur la commune (RD157, rue de la fontaine à la sortie du village). Il alimente aussi les communes de Montjavoult et Parnes.

La commune est de ce fait concernée par un périmètre de protection immédiat et rapproché.

- Pratiquer le « zéro phyto ».
- Assurer le confort et la sécurité des agents au travail : hygiène, équipements de protection, tâches ergonomiques permettant de réduire les risques.

▪ Impliquer les agents

- Par la création d'un cahier technique rapidement accessible.
- Par la formation.
- Par la prise de décision quant à la conception et l'entretien (notamment dans les rythmes et périodes de tontes, débroussaillages et fauches mais aussi d'entretien du végétal au sens large).

▪ Sensibiliser et impliquer

Le journal municipal trimestriel donne une large tribune depuis 2016 à la découverte de la biodiversité, il suscite un regard nouveau sur l'espace public, sur son rôle, ses fonctions et les usages avérés ou potentiels qui en sont faits :

- Protéger la ressource en eau, la santé publique et les équilibres naturels
- Connaissance de la nature et l'environnement
- Stopper l'érosion de la biodiversité
- Gérer durablement les déchets

A chaque nouvel aménagement, un panneau expliquant la démarche est créé pour informer, sensibiliser et éviter les incompréhensions voire les critiques des citoyens.

- Communiquer sur les nouvelles pratiques d'entretien, la faune et la flore préservées.
- Eduquer à l'environnement.
- Initier des démarches participatives.
- Inciter les habitants à entretenir la portion de trottoirs qui leur incombe.

Le personnel technique et les riverains bénéficieront désormais d'un cadre de vie plus sain, diminuant les risques sanitaires auxquels ils étaient exposés sans toujours en avoir conscience.

- En optimisant le temps de travail des agents techniques, la gestion différenciée accompagne la démarche de « zéro phyto », particulièrement chronophage lors sa mise en place.
- Par sa méthodologie, la gestion différenciée aide à la mutation du fleurissement vers un embellissement durable et écologique.
- Par la différenciation qu'elle porte quant aux usages et fonctions des espaces verts, elle participe au développement de la biodiversité en ville.

MISE EN PLACE DE LA DEMARCHE

Planning prévisionnel des actions envisagées dans les années à venir

Septembre 2016	Prise de conscience et mise en place de pratiques raisonnées
Septembre 2017	Arrêt total de l'usage des phytos
Octobre 2017 à juin 2018	Formation « jardinier » au centre CFPPA de l'Oise (107 heures) pour notre agent communal
Novembre 2017	Engagement de la commune pour le niveau 2 de la charte mise en place par l'AESN
Novembre 2017 à mars 2018	Elaboration du plan de gestion différencié
Novembre/décembre 2017	Fleurissement et engazonnement du vieux cimetière (parcelle 1)
Mars 2018	Mise en application du plan de gestion différencié
Avril 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemencement d'espaces « prairies fleurie » • Engazonnement du vieux cimetière (parcelle 2) • Achat et installations de plantes vivaces • Végétalisation des pieds de murs
Mai 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Exposition/conférence sur les auxiliaires des jardins • Achat du matériel d'entretien
Objectif semestriel	Organisations d'expositions/conférence en partenariat avec la commune de Montjavoult (biodiversité et développement durable, la gestion différenciée, l'arbre, les abeilles, les auxiliaires ...)
Novembre/décembre 2018	Engazonnement du vieux cimetière (parcelle 3)
1^{er} semestre 2019	Aménagement d'un espace paysagé avec la réalisation d'un rond-point à l'entrée sud de la commune

LES PREMIERES ACTIONS POUR LA GESTION DIFFERENTIEE ONT ETE RECOMPENSEES PAR LE RETOUR D'ORCHIDEES DANS NOS TALUS ET PELOUSES



• LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

La commune de Montagny-en-Vexin se situe à l'extrémité sud-ouest du département de l'Oise et fait partie de la communauté de communes du Vexin-Thelles (CCVT)

Elle se trouve à environ 15 km au sud de Chaumont-en-Vexin, à 6 km de Magny-en-Vexin (Val d'Oise) et à 11 km de Gisors (Eure).

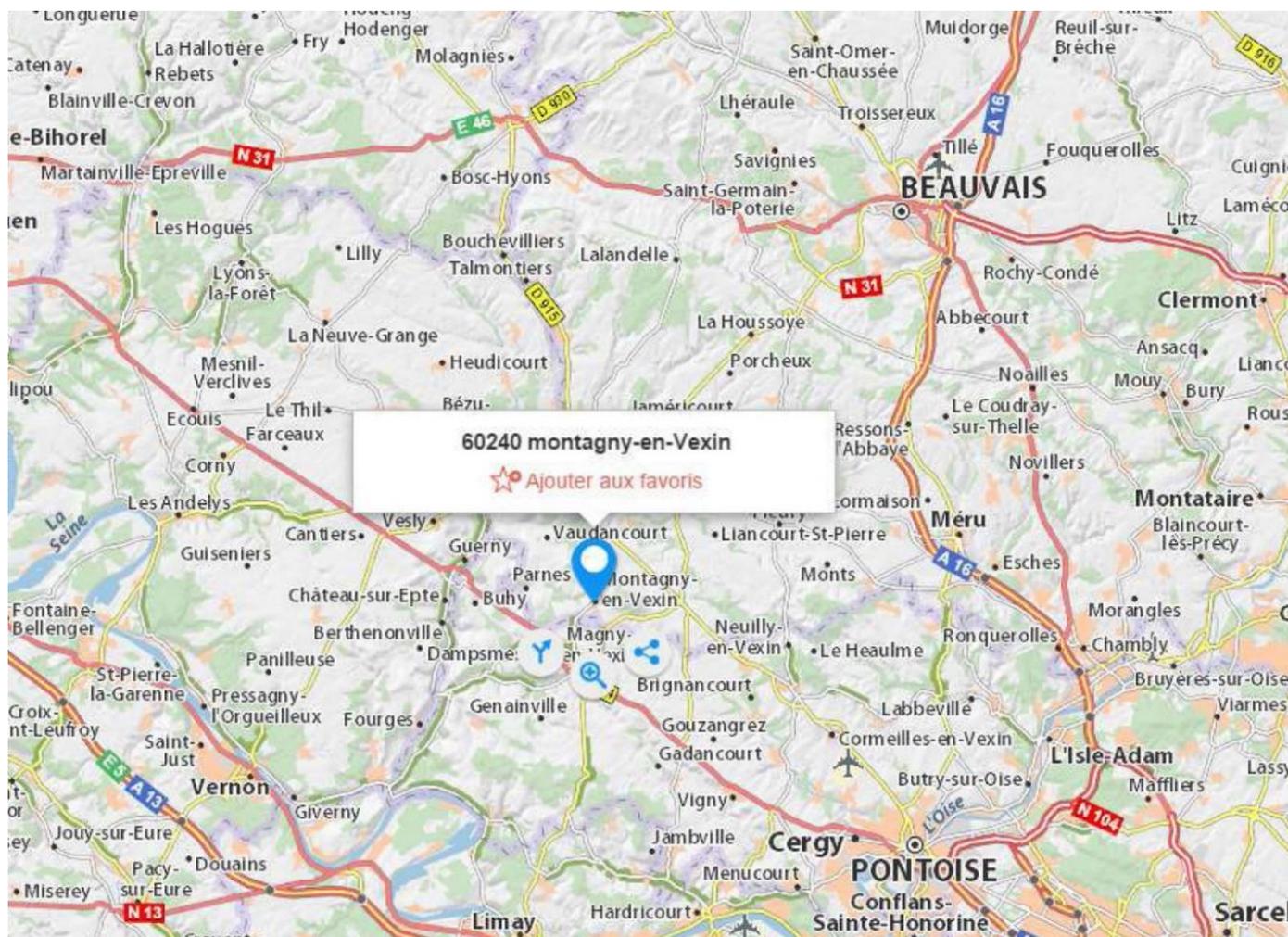


Figure 1 : Localisation de la commune (Via Michelin)

• ETAT DES LIEUX DE LA COMMUNE

Située au sein du Vexin français, la commune est au creux d'un vallon et entourée de bois.

Elle est située au sud-ouest du département de l'Oise, à 6 km de Magny-en-Vexin (Val d'Oise) et à 11 km de Gisors (Eure).

Montagny est traversée par le sentier de grande randonnée GR 125.

Sa démographie est de 683 habitants pour une superficie de 4,18 km² soit une densité de 163 habitants au km²

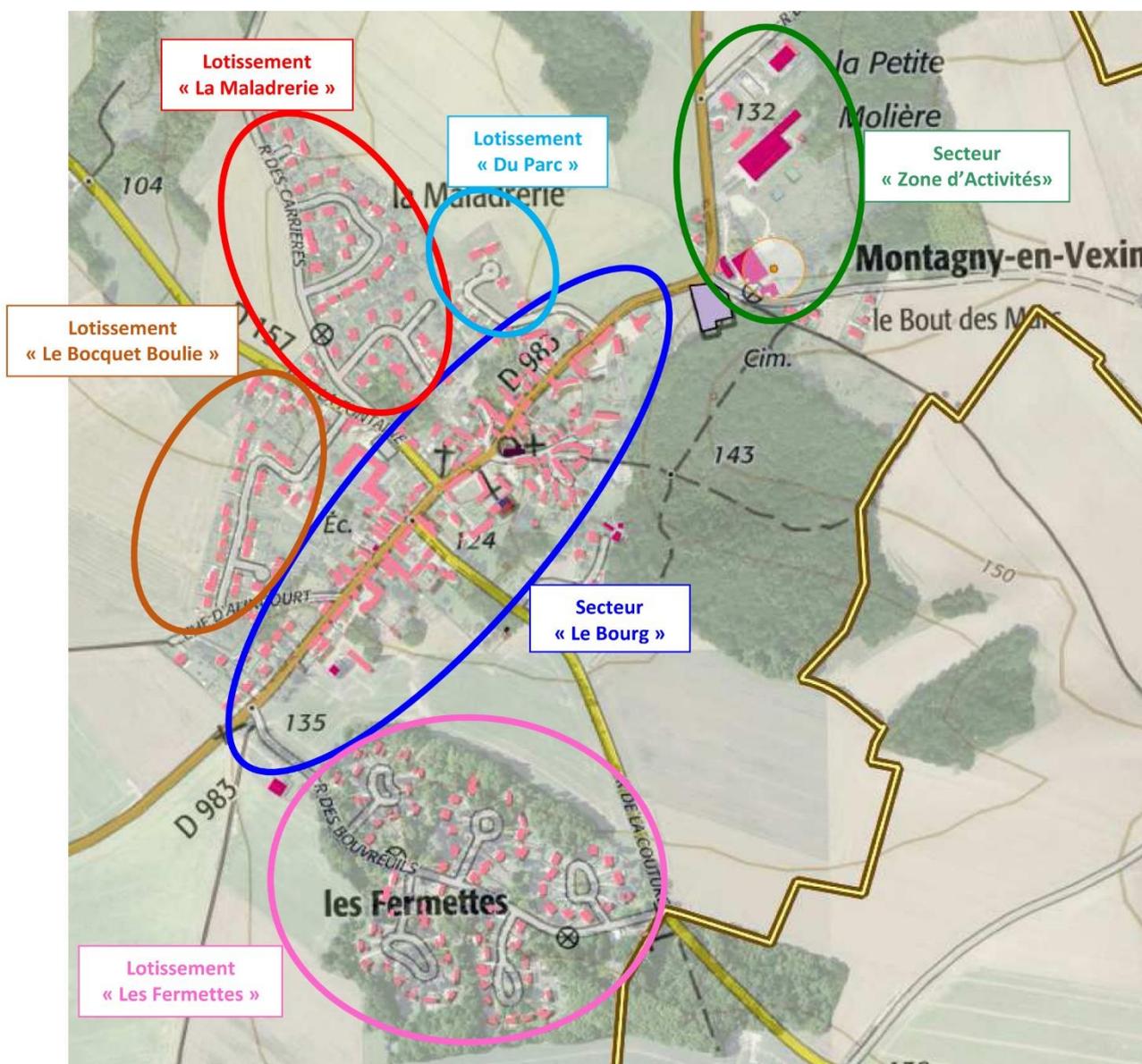
Les zones urbanisées sont réparties de la manière suivante :

Au cœur du bourg (RD 983 / RD 157)

- village « ancien »
- Zone d'activités

Au sein de lotissements

- Les Fermettes
- La Maladrerie
- Le Bocquet Boulie
- Le Parc



URBANISME : Un Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours d'élaboration sur la commune.

ACTIVITES : La commune comprend quelques activités :

- . Zone artisanale : 4 activités (éventuellement une 5ème prochainement)
- . Un complexe scolaire

TOPOGRAPHIE : La commune présente une topographie assez marquée, avec d'importantes différences de dénivelé entre la partie Sud du territoire et la partie Nord-Ouest.

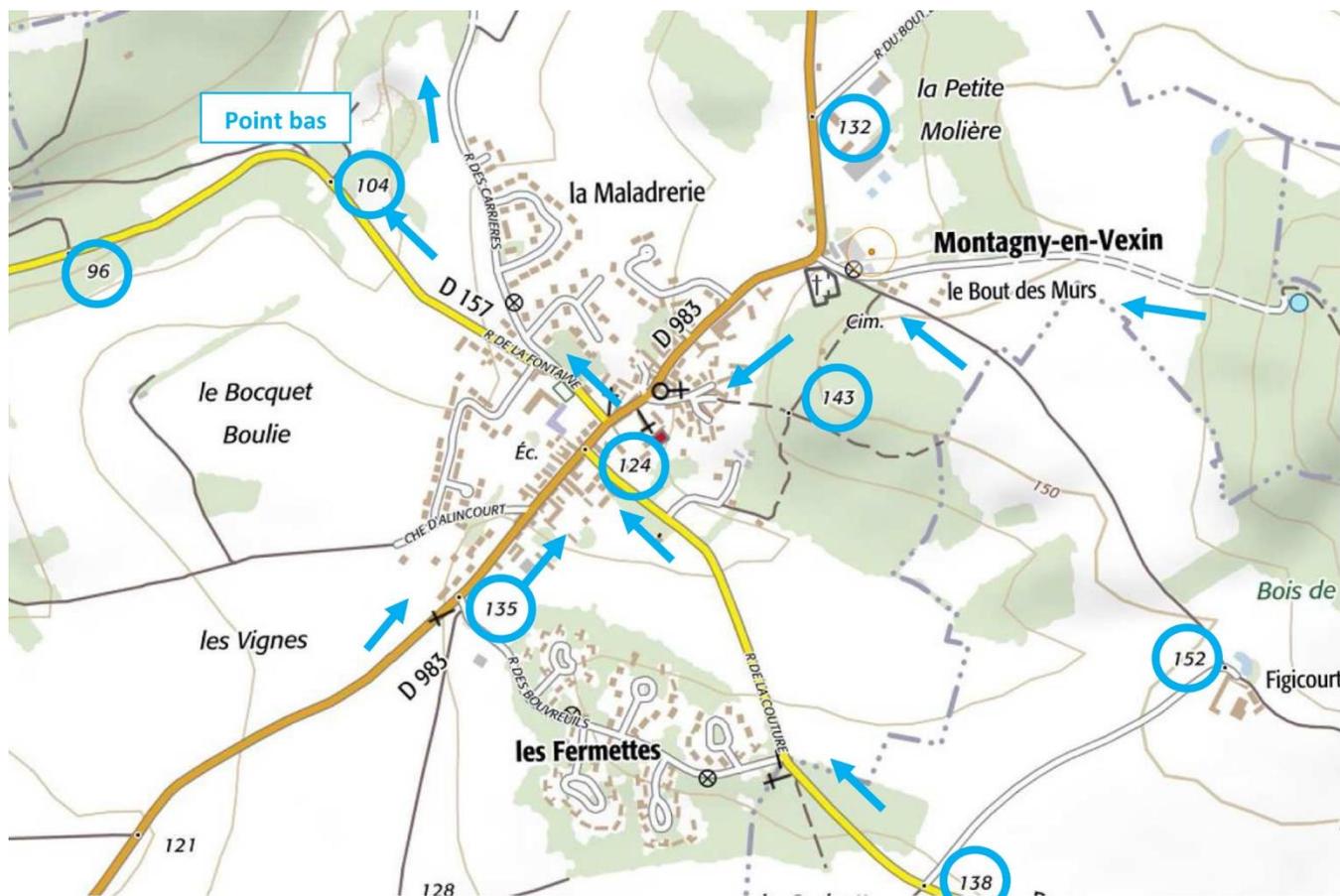


Figure 6 : Carte topographique du secteur (Géoportail)

La topographie locale présente un point bas unique au niveau de la RD 157 (en direction de Parnes) qui est l'exutoire de la totalité des eaux pluviales du bourg.

LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL : Le réseau hydrographique de la commune comprend uniquement la source du Cudron au niveau de la limite avec Montjavoult (hors zone agglomérée). Le milieu hydraulique superficiel de la commune est composé de :

- . Fossés au niveau de la RD 157
- . Bassins d'infiltration au niveau des lotissements « Le Bocquet Boulie » et « Du Parc »
- . Puits d'infiltration au niveau des lotissements « Les Fermettes » et « La Maladrerie »

Permettre l'infiltration des eaux pluviales et végétaliser la commune font partie des objectifs à mettre en place.

La municipalité s'est engagée pour une gestion à la source des eaux pluviales (gérer les eaux pluviales à la parcelle) afin de limiter les ruissellements, d'augmenter l'humidité des sols et de contribuer à la recharge des nappes phréatiques.

RECENSEMENT DES ESPACES A ENTREtenir

LA VOIRIE, LES TROTTOIRS ET CANIVEAUX



La commune se situe à l'intersection de deux départementales : la RD 983 du nord au sud et la RD 157 d'est en ouest.

La voirie communale comprend les rues :

Des Grès Valois - De la Molière - Du bout du bois - Du bout des murs - De l'église – Du petit bois - De la Couture - De la Fontaine - Des Carrières – De la Maladrerie – Du Houtelet – Sous les vallées – De Marcemont – Du Bocquet Boulie – Chemin d'Alincourt

Cela représente 2 600 m de voirie à entretenir



RD 983 : Entrée sud rue de la Molière - Rue des Grès Valois



- Rue de la Molière -



Entrée nord rue de la Molière



RD 715 : Rue de la Couture



- Rue de la fontaine



Chemin d'Alincourt



- Rue des Carrières



- Rue du Bocquet Boulie



Rue Sous les vallées



- Rue de Marcemont



Rue de la Maladrerie

▪ **Réfection des joints**

Sur l'ensemble des caniveaux, les joints sont abimés. Cela favorise la pousse de la flore spontanée et engendre un besoin en désherbage, notamment en brossage mécanique.

Ce dernier demande des passages fréquents, et chronophages.

Afin de pallier à cela, un rejointoiement est prévu et sera effectué par tronçon sur plusieurs années.

LES CIMETIERRES



Plantation de lavandes derrière les tombes



Mise en gazon des allées gravillonnées

Panneau d'information



Mise en place de gazon dans le vieux cimetière

Suite à l'arrêt d'utilisation de pesticides dans les endroits publics, nous cherchons d'autres solutions pour entretenir les espaces communaux.

Pour cela, nous avons lancé un essai d'engazonnement d'une partie du vieux cimetière par un gazon adapté MASTERLINE recommandé pour aires sablées ou stabilisées, allées piétonnes ou circulées, cimetières, parkings, mélanges terre-pierres... D'entretien réduit : 4 à 6 tonnes par an et à très bonne tolérance au sec. Des arbustes et lavandes ont aussi été plantés afin de rendre ce lieu d'histoire et de recueillement plus accueillant. Nous serons bien évidemment vigilants quant à l'évolution de ce gazon. Vous pourrez également nous faire remonter vos remarques et suggestions afin que cela convienne au plus grand nombre.

Au vu du résultat, nous ferons un bilan critique de cet aménagement (temps passé, rendu visuel, avis des familles...).

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.



Mise en place de bordures entre les tombes et réutilisation des graviers

Depuis 2016, avec l'arrêt des pesticides, l'usage d'un désherbeur thermique a nécessité une gestion lourde en main d'œuvre.

Pour les pelouses en attente d'inhumation du nouveau cimetière, il est prévu la mise en place de pelouses fleuries.



Des plantes vivaces fleuries prennent place dans le paysage des cimetières pour un rendu esthétique offrant refuge aux oiseaux et nourriture aux insectes.

Les espèces de plantes choisies doivent être robustes et consommer peu d'eau.

LIEUX HISTORIQUES A VALORISER

L'éolienne

Montagny fut l'un des premiers villages alimenté en eau potable grâce à une éolienne Bollée aujourd'hui détruite.



Il ne reste que le bâtiment qui pourrait être réaménagé pour créer un effet de porte d'entrée de la commune.

Une réflexion sur l'utilisation possible du bâtiment pour mettre en valeur ce patrimoine et raconter son histoire, pourrait être engagée.

Deux places de stationnement avec une aire de pique-nique pourraient être aménagées pour permettre aux visiteurs de s'arrêter en sécurité et découvrir ce patrimoine historique.



L'Église Saint-Jacques-et-Saint-Christophe



A l'entrée se trouve le monument aux morts pour la France avec des massifs et une allée gravillonnée



Des massifs prennent place entre les piliers de l'église

L'ECOLE LE PERISCOLAIRE ET LE TERRAIN DE SPORTS



l'école



l'espace « multi-sports »



L'entrée du périscolaire : cet espace permet l'accueil de manifestations et de rassemblements publics

OUTILS PEDAGOGIQUES



Pour l'école et l'accueil périscolaire, des bacs à jardiner ont été installés, un module « environnement » a pris place sur les Temps d'Activités Péri éducatives avec la réalisation d'un composteur, d'hôtels à insectes, de nichoirs..., les espaces verts deviennent des livres de sciences naturelles à ciel ouvert et des zones de jeux sans danger d'intoxication. Education à la nature et à l'environnement, ce sont des lieux d'observation et de découverte.

DESIMPERMEABILISER DES SURFACES

Le maintien et la création de haies et de bandes enherbées sont d'importants limiteurs de ruissellement. Aménagées de part et d'autre de voiries et chemin ruraux, elles limitent également le phénomène d'accumulation et d'érosion des bas-côtés.

La multiplication de petits aménagements tels que les fossés et noues d'infiltration permettront de favoriser l'écoulement, de tamponner et/ou d'infiltrer d'importants volumes d'eau ; l'amélioration et l'entretien régulier des ouvrages existants (fossés, canalisation, caniveau etc.) permettra de conserver un réseau en bon état de fonctionnement et d'éviter des dégradations prématurées, enfin le reprofilage des bas-côtés de voirie favorisera l'infiltration des eaux plutôt que le ruissellement qui engendre leur dégradation.

Réduction ou limitation de l'augmentation des surfaces imperméabilisées en domaine public. Les surfaces imperméabilisées d'un bassin versant génèrent un apport d'eaux quasi direct à l'exutoire. Il est nécessaire d'intégrer dans les projets d'aménagements la limitation de l'augmentation de la surface imperméabilisée ou inversement de profiter de ces projets pour réduire cette surface. A titre d'exemple, la création d'un parking, l'aménagement de trottoir ou de sentiers piétons seront réalisés en surface enherbée avec l'installation de dalles alvéolées.

Aménagements légers – rue Couture et rue du petit Bois

- Création de deux fossés avec seuils de part et d'autre de la voirie (280 ml rive Est et 360 ml rive Ouest)
- Reprofilage des bas-côtés
- Création de trois noues d'infiltration

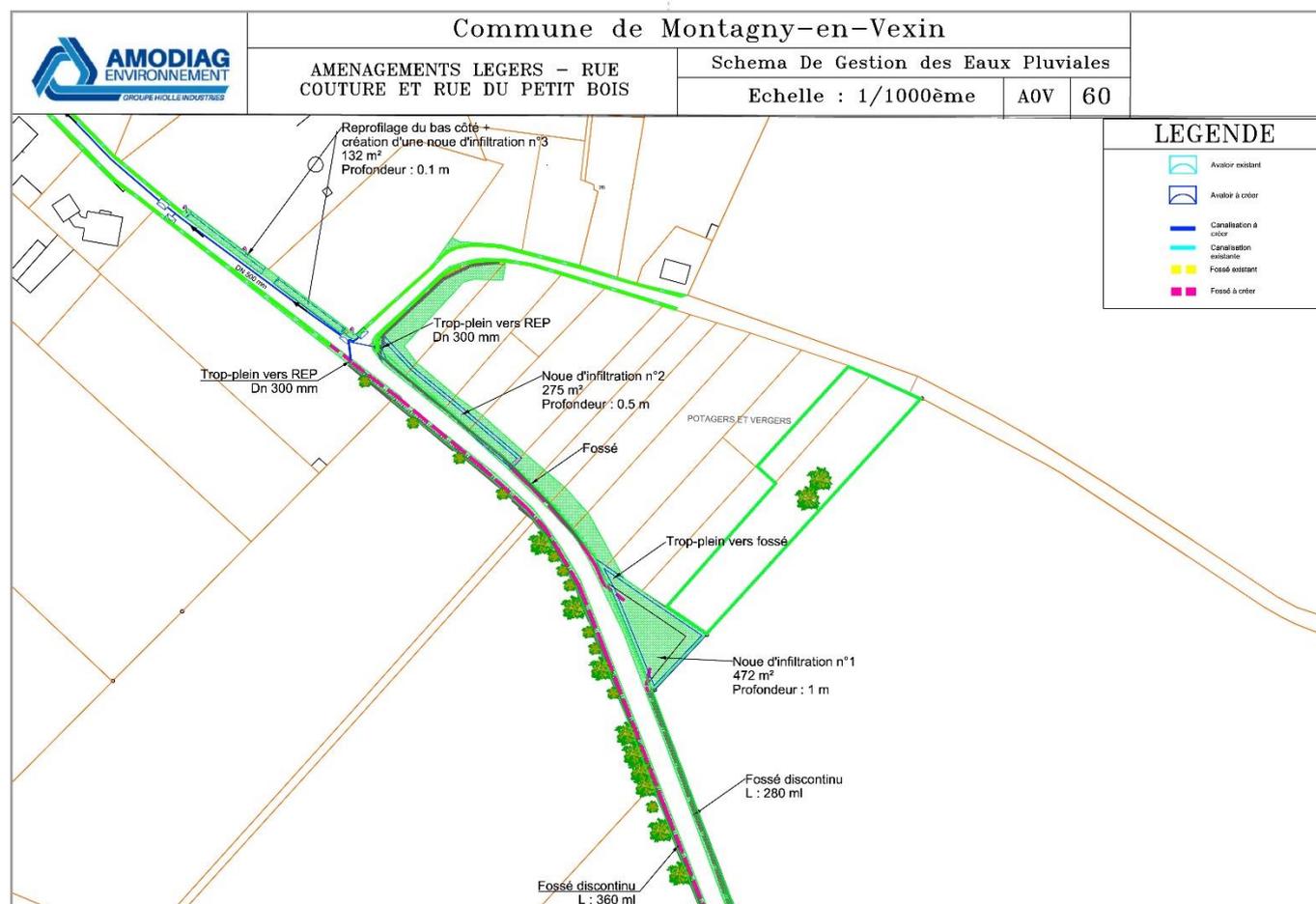
Principe de fonctionnement des aménagements

Les deux fossés à seuil situé en amont permettront de collecter les eaux pluviales. L'installation de seuil permettra de tamponner et d'infiltrer une partie de ces eaux ce qui diminuera l'apport vers l'aval.

La première noue d'infiltration collectera les eaux provenant du fossé rive Est.

La noue n° 1 sera équipée d'un trop plein permettant de déverser les surplus d'eau vers un fossé lui-même connecté à une seconde noue d'infiltration.

Une troisième noue d'infiltration sera créée rive Est entre l'intersection avec la rue du Petit Bois et l'angle du mur de clôture.



AMENAGEMENTS FUTURS

CREATION D'UN CHEMIN PIETON



La rue de la Maladrerie est actuellement en impasse et se trouve accolée au lotissement situé au nord de la commune (Rue du Parc). Un mur situé au fond de l'impasse prive les habitants du nouveau lotissement d'une connexion piétonne sécurisée pour se rendre à l'école.



Une ouverture dans ce mur permettra de réaliser un cheminement pour les familles du lotissement. En effet ces dernières auraient un trajet beaucoup plus court et beaucoup moins exposé aux risques liés à l'étroitesse des trottoirs de la RD983.

Cela facilitera des déplacements non polluants

Sur les trottoirs et stationnements à faible fréquentation de la rue de la maladrerie, nous envisageons un enherbement avec des dalles alvéolées (en béton pour une meilleure durabilité).

CREATION D'UN ROND POINT A L'ENTREE SUD

Réaménagement d'un mini rond-point de 10,50 m nécessitant le déplacement du calvaire



PLACE DE LA MAIRIE

Réaménager la Place de la Mairie pourrait permettre de redonner aux piétons la place qu'ils méritent, dans cet espace public principal de la commune.

L'objectif est de privilégier les circulations douces en indiquant clairement aux usagers motorisés qu'ils sont admis dans cet espace qualitatif, mais qu'ils doivent y pratiquer une vitesse adaptée.



Le concept de zone de rencontre, avec une vitesse limitée à 20 km/h et une priorité aux piétons clairement établie.

Les entrées seraient de type plateau surélevé. L'espace dévolu à la circulation serait réduit au minimum, avec une délimitation par potelets ou bornes à connotation non routière.

Les aménagements de la place de la mairie privilégieront les surfaces simples et les revêtements homogènes pour éviter les « lieux d'accueil » potentiels des adventices que sont les joints, les bordures, les pieds de mobiliers...

En limitant la diversité des matériaux et des revêtements et en favorisant la continuité des parcours et des matériaux pour en faciliter l'entretien.

Les massifs floraux seront préservés et valorisés.

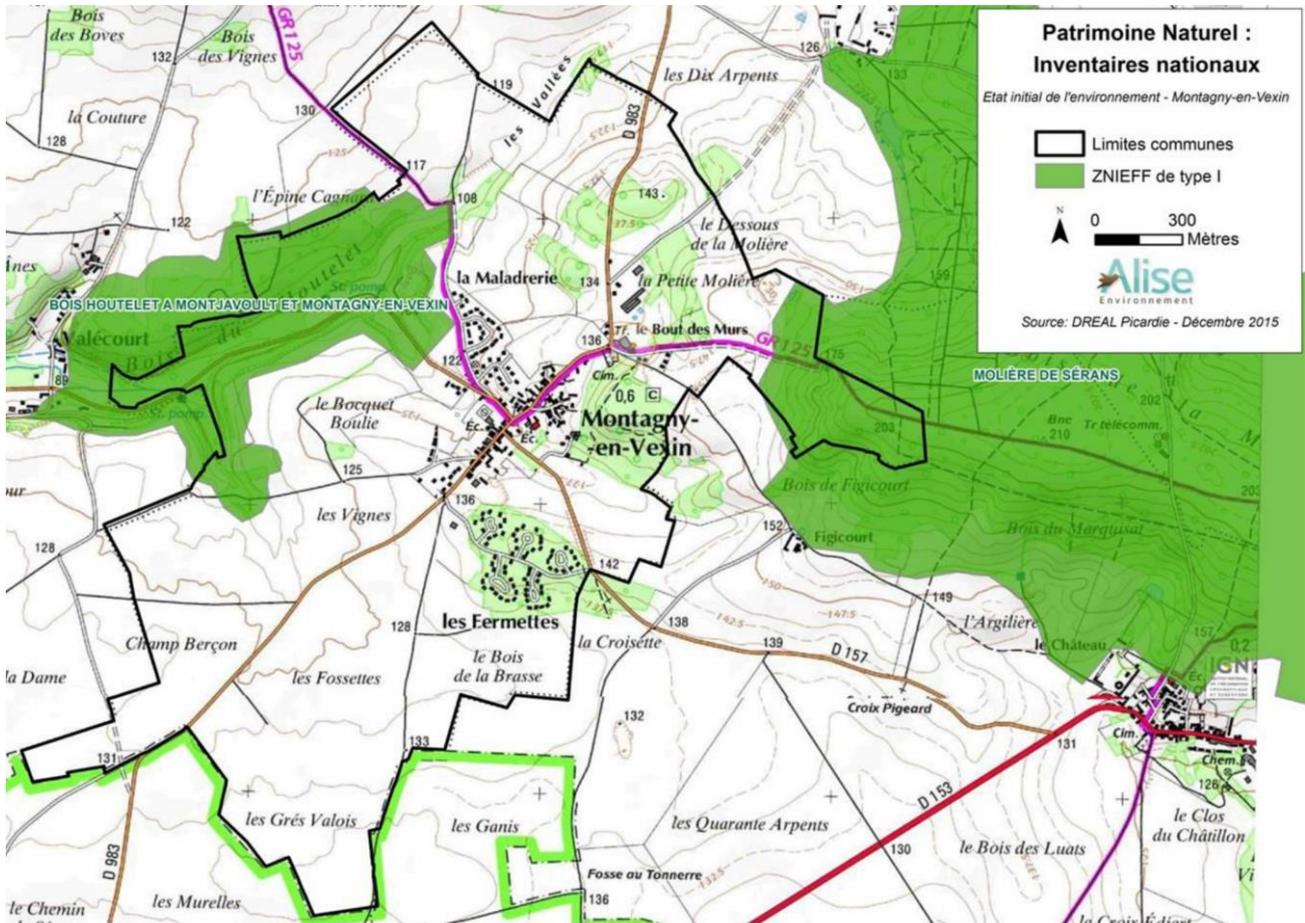
PHASAGE PREVISIONNEL DES AMENAGEMENTS

ACTIONS	PERIODE	LIEUX
ENGazonnement du Vieux CIMETIERRE	Novembre 2017 mars/avril et novembre 2018	VIEUX CIMETIERRE
INFILTRATIONS : CREATION DE NOUES ET FOSSES	2018	RUE DE LA COUTURE
CREATION D'UN CHEMIN PIETON	2018	RELIER LES RUES DE LA MALADRERIE ET DU PARC
AMENAGEMENT ROND POINT ENTREE SUD	2019	RD 983
AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE	Courant 2022	PLACE DE LA MAIRIE
VALORISATION EOLIENNE	Courant 2024	SORTIE NORD RD 983

LES CHEMINS ET ESPACES FORESTIER

Deux périmètres de ZNIEFF de type I sont présents sur l'espace communal :

- Bois du Houtelet
- Bois de la Molière



ZNIEFF de type I sur le territoire de Montagny-en-Vexin



Le territoire de la commune de Montagny en Vexin est relativement bien pourvu en surface boisée. On recense cependant peu de haie et la majeure partie des parcelles agricoles sont utilisées pour la culture. Concernant les zones actuellement végétalisées (haies existantes, bosquet, pâtures, vergers, bas-côté de voirie enherbé) il est nécessaire de maintenir leur existence.

Des travaux de débroussaillage, élagage et mise en sécurité sont effectués chaque année le long des chemins qui desservent la forêt.

Conserver des vieux arbres et du bois mort

Le maintien d'arbres morts, creux ou vieillissants favorables à la biodiversité figure parmi les objectifs de la politique environnementale de l'ONF. Des arbres morts sont donc conservés lors du renouvellement des peuplements forestiers car ils constituent des habitats propices à certaines espèces (oiseaux, chauves-souris, insectes, champignons...).



ENTRETIEN

Il consiste dans :

- le débroussaillage, la fauche et l'élagage de la végétation de part et d'autre des chemins. L'intervention ménagée prend en compte la flore (sélection des essences) et le paysage (création de fenêtres visuelles), le soin de ne pas disperser de plantes invasives le long des sentiers.
- L'entretien de fossés latéraux ou transversaux permet de maintenir son assiette en évitant l'érosion et le ravinement.
- Le fauchage des accotements et la plantation de quelques haies d'ornement permettent d'entretenir et valoriser les sites.

Ces travaux sont saisonniers et **réalisés en fonction des cycles de la végétation**, des périodes de fréquentation, tout en maintenant une attention constante au long de l'année.

Les interventions doivent avoir plusieurs objectifs :

- aménager et sécuriser l'accès du public aux espaces naturels.
- préserver un site qui accueille une espèce particulière et protégée,
- préserver un biotope,
- entretenir la végétation
- gérer l'écoulement des eaux

LES ESPACES VERTS ET MASSIFS



Quelques massifs floraux se répartissent sur la commune (Place de la mairie, place du calvaire, le long de l'église et de murs de pierres).

Ils sont principalement plantés avec des rosiers.



Le fleurissement se fera à base de vivaces et de plantes couvre-sol pour offrir un embellissement durable aux multiples avantages :



- ✓ Optimisation du temps de travail ;
- ✓ Économie financière ;
- ✓ Limitation du développement des plantes « indésirables » ;
- ✓ Enrichissement de la biodiversité ;
- ✓ Réduction de l'évaporation du sol et donc réduction voire arrêt du nombre de tournées d'arrosage, binage et bêchage supprimés ...

Des bulbes pourront être installés en complément mais les variétés pérennes seront privilégiées afin de les laisser en terre toute l'année.



Des éléments décoratifs végétalisés à base de récupération parsèment la commune.

DES STRUCTURES VERTES (tours végétalisées) seront créées avec les aménagements de sécurité routière.

Ces créations de structures végétalisées aux entrées du village permettront de marquer l'entrée en agglomération, décorer, créer la surprise, susciter la curiosité ...



Recourir autant que possible à des vivaces ou des bulbes plutôt qu'à des annuelles qu'il faut ressemer tous les ans

L'idée est de réaliser des massifs «économiques» basé sur des vivaces persistantes sans avoir à racheter chaque année une grande quantité de plantes...», compatibles aux conditions climatiques (ensoleillement, pluviométrie...) et agronomiques représentatives de notre région.



Des Géraniums maculatum 'Album', vivace Rozanne ou macrorrhizum Spessart supportent les terrains secs, ils poussent au soleil comme à mi-ombre, sont rustiques, se contentent de peu et fleurissent près de 6 mois.

Le désherbage sera sans doute le point le plus difficile à maîtriser, la mise en place d'un paillage (broyage des branches élaguées) permettra de réduire la repousse des plantes adventices.

CLASSES D'ENTRETIENS

La gestion différenciée et le « zéro phyto » sont gérés par un zonage de la commune et de la définition de classes d'entretiens.

A ces tâches spécifiques sont associées des préconisations générales, valables quelle que soit l'ambiance souhaitée. Elles prennent source dans les principes du développement durable, dans les enjeux de préservation des ressources naturelles et la préservation et l'enrichissement de la biodiversité.

Le sol est à considérer comme support nourricier de la végétation et comme organisme vivant.

Il convient de :

- ✓ Le protéger contre la dessiccation et l'érosion (paillage et installation de plantes couvre-sol)
- ✓ Réduire significativement toute forme de pollution, organique comme minérale
- ✓ Réduire la perte des éléments organiques (enrichissement des massifs par paillage et compostage)
- ✓ Le protéger du compactage et de l'imperméabilisation pour les sols fréquentés des espaces de détente et de loisirs (en canalisant la fréquentation et en pratiquant des interventions mécaniques de scarification et regarnissage, associées à une revitalisation par terreautage tous les 4/5 ans)

L'eau, renouvelable et désirable :

- ✓ Réduire la proportion de surfaces imperméables au moment de la conception ou de la rénovation, pour faciliter l'infiltration des eaux pluviales.
 - ✓ Réduire les consommations : palette végétale du fleurissement adaptée avec des espèces peu gourmandes, vivaces et rustiques; réduction des arrosages.
 - ✓ Limiter les pertes par évaporation au sol (paillages et tontes à une hauteur optimale de 6 cm)
 - ✓ Protéger des pollutions diverses (suppressions des produits phytosanitaires)

La faune et la flore, préserver la vie sous toute ses formes :

- ✓ Diversifier les habitats.
 - ✓ Conforter les réservoirs de biodiversité tels que haies, mares, boisements, par un entretien adapté aux formes naturelles et aux cycles biologiques.

TROIS CLASSES D'ENTRETIEN ONT AINSI ETE DEFINIES :

<p>ESPACE MAITRISE</p> <p>FAIBLE TOLERANCE SUR LA PRESENCE D'HERBE INTERVENTION FREQUENTE ET REGULIERE DES LE STADE PLANTULE</p> <p>LA NATURE EST TRÈS MAÎTRISÉE</p>	<p>ESPACE JARDINE</p> <p>L'HERBE EST ACCEPTEE MAIS CONTROLEE, IL S'AGIT DE LIMITER LA FLORAISON DES ADVENTICES POUR LIMITER LA PROPAGATION DES GRAINES</p> <p>LA NATURE EST DOMESTIQUÉE</p>	<p>ESPACE NATUREL</p> <p>LA NATURE EST ENCOURAGÉE LE JARDINIER FAVORISE UNE AMBIANCE CHAMPETRE, A L'AIDE DE PRAIRIES FLEURIES, PERENNES, DE BULBES NATURALISES ET DE VEGETAUX D'ESSENCES LOCALES. LES PELOUSES SONT FAUCHEES 1 A 2 FOIS PAR AN.</p> <p>LA NATURE EST ENCOURAGÉE</p>	<p>En cas de besoins, des Interventions prioritaires sont programmées pour :</p> <p>MANIFESTATION</p> <p>EVENEMENTS LOCAUX</p>
--	---	---	---

Cartographie des objectifs d'entretien des espaces verts et minéraux



PRECONISATIONS, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS D'ENTRETIEN

▪ INSTALLATION DE PAILLAGE ET DE PLANTES COUVRE-SOL

Dans l'objectif de diminuer les surfaces soumises au développement d'adventives, et donc de réduire le nombre de surfaces à désherber : l'installation de plantes couvre-sol et de paillage est à privilégier. Les plantes couvre-sol pourront être aménagées sur les espaces difficiles d'entretien et gourmands en temps d'intervention :

- ✓ En pied d'arbres, d'arbustes, de haies, de murs et de grillages
- ✓ Sur les espaces difficiles d'accès et dangereux
- ✓ Au sein des massifs floraux et arbustifs
- ✓ En entre-tombes (tapis de sédum par exemple)...

Il est nécessaire d'installer du paillage sur les massifs de manière générale, mais aussi sur les zones où des couvre-sol sont implantés, sur 5 à 10 cm d'épaisseur, en complément et le temps que les plantes se développent. Le paillage empêche la végétation spontanée de se développer et permet aux couvre-sols de coloniser la surface libre. Il peut être issu du broyat de branches suite aux diverses tailles d'arbres, d'arbustes et haie.

▪ UN FLEURISSEMENT ECO-RESPONSABLE

Le fleurissement se fera à base de vivaces

Cela offre un embellissement durable aux multiples avantages :

- ✓ Optimisation du temps de travail ;
- ✓ Économie financière ;
- ✓ Limitation du développement des plantes « indésirables » ;
- ✓ Enrichissement de la biodiversité ;
- ✓ Réduction de l'évaporation du sol et donc réduction voire arrêt du nombre de tournées d'arrosage, binage et bêchage supprimés ...

Des bulbes pourront être installés en complément mais les variétés pérennes seront privilégiées afin de les laisser en terre toute l'année.

▪ LE DESHERBAGE MECANIQUE

Pour l'entretien des trottoirs et caniveaux (plus généralement les surfaces en enrobé, béton) un brossage mécanique est à mettre en place.

. Une brosse de désherbage motorisée permettrait de faciliter l'entretien sur les surfaces en enrobé/béton.

. Une balayeuse ramasseuse complèterait l'entretien de ces surfaces

Une brosse adaptable sur débroussailluse pourrait être utilisée en complément, pour les travaux de finition notamment, et dans les zones non accessibles par la machine.

▪ LE DESHERBAGE THERMIQUE

En complément de certains outils, et notamment au cimetière et plus généralement dans le cas de surfaces minérales perméables devant rester exemptes de végétation, et où une intervention manuelle est difficile et contraignante, un brûleur thermique à flamme est utilisé.

Le stade d'intervention est la plantule, avec 2-3 feuilles, pour un passage d'une à deux secondes, créant un choc thermique. La plantule, faiblement enracinée, meurt totalement.

▪ LES PURINS

Pour les problématiques liées à la présence de ravageurs, tels que les pucerons, chenilles et larves de différents insectes : la pulvérisation de purins pourra être réalisée.

▪ LE FAUCHAGE TARDIF

Un fauchage tardif des espaces verts crée des zones de refuge pour la faune et la flore.

Cette gestion différenciée :

- respecte le cycle de reproduction des plantes annuelles,
- favorise le développement d'un écosystème équilibré.

Loin d'être à l'abandon, cet espace est une réserve de vie et fait l'objet d'un soin particulier.

En laissant le cycle complet de la plante se dérouler (floraison > fruit > graine), cela permet :

- de régénérer la flore locale,
- de favoriser le développement de nombreux insectes dont le cycle de vie dépend de celui de la plante.

Si on tond plusieurs fois par saison les espaces concernés, cette vie végétale et animale finit par disparaître au seul profit d'espèces résistantes.

Lors de la mise en place de la gestion différenciée et plus particulièrement de la fauche tardive sur certains espaces (alors plutôt caractérisées de prairies du fait de la gestion appliquée), il est nécessaire d'avoir un entretien et du matériel qui soient adaptés (la tondeuse ne sera pas préconisée).

▪ LA TAILLE DES ARBRES

Une taille plus douce, respectueuse du port naturel sera appliquée en automne, suivant les besoins de taille identifiés. Cet entretien doux et naturel est valable pour tous les arbres et arbustes de la commune.

Ramassage des feuilles mortes

Les feuilles tombant à l'automne ne seront pas systématiquement ramassées, notamment dans les endroits où des problématiques de praticabilité ne sont pas présentes.

Cela permet de restructurer une dynamique naturelle, avec la présence des cycles de la matière, et des organismes détritivores.

Seuls les endroits où des critères de praticabilité, de sécurité, ou de propreté sont présents seront concernés par le ramassage des feuilles.

Valorisation des productions végétales

Les résidus issus de la taille des arbres, arbustes et haies pourront être valorisés en paillage, via un broyage de ceux-ci.

Du compost peut également être fait.

▪ L'ACCEPTATION ET LA GESTION DE LA FLORE SPONTANÉE

L'acceptation de la flore spontanée par les habitants peut-être un atout pour la gestion des espaces communaux, et notamment des espaces minéraux.

En effet, exempt de traitements phytosanitaires, de nouvelles plantes se développent :

✓ Sur les trottoirs, dans les fissures et en pieds de murs, mais aussi dans les différents joints ;

La flore spontanée, y compris les plantes à fleurs (coquelicots, rose-trémières, valérianes, marguerites, primevères...), va contribuer à modifier progressivement le paysage et lui donner un côté plus champêtre, voire plus fleuri.

Le développement de cette flore, permettra de fleurir l'espace, tout en couvrant/occupant celui-ci, là où d'autres herbes non désirées pourraient se développer.

Ainsi, le but recherché ici est de tolérer (au moins en partie) le développement de plantes sur certaines surfaces minérales, de les valoriser (par un affichage par exemple) et d'en tirer profit dans l'objectif d'accentuer l'acceptation des « sauvages de la rue » par les habitants.

Sur la commune, certains habitants fleurissent le trottoir ou le pied de mur.

Il pourrait être intéressant de dynamiser cet entretien, et de lancer une dynamique de fleurissement pour les habitants volontaires (permettant par la même occasion de leur rétrocéder une partie de l'entretien des trottoirs).

COMMUNICATION

MISE EN PLACE DE :

- FICHES INFORMATIVES POUR LES HABITANTS
- ARTICLES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL
- PANNEAUX D'INFORMATION
- MISE EN PLACE D'EXPOSITIONS ET CONFERENCES (en partenariat avec la commune de Montjavoult)

Les panneaux, les articles et les discours informeront sur l'orientation de la commune dans la mise en place du plan de gestion différenciée des espaces communaux « zéro phyto » :

- Information sur l'acquisition du matériel alternatif (photographies des agents en train d'utiliser les outils sur des surfaces spécifiques...)
- Valorisation de la gestion écologique de certains espaces (gestion différenciée) ;
- Le réaménagement de la partie ancienne du cimetière et sa végétalisation ;
- Engagement d'une démarche de fleurissement et entretien participatif des trottoirs par les habitants ;
- Expositions/conférence « Biodiversité et développement durable », « L'arbre », « les abeilles », « les auxiliaires de la biodiversité »...

Notons que la communication ne permettra pas seulement d'INFORMER les habitants mais elle sera aussi un levier pour les SENSIBILISER et les IMPLIQUER.

« Panneau mis en place au cimetière »

« Page biodiversité du journal municipal »



Mise en place de gazon dans le vieux cimetière

Suite à l'arrêt d'utilisation de pesticides dans les endroits publics, nous cherchons d'autres solutions pour entretenir les espaces communaux.

Pour cela, nous avons lancé un essai d'engazonnement d'une partie du vieux cimetière par un gazon adapté MASTERLINE recommandé pour aires sableuses ou stabilisées, allées piétonnes ou circulées, cimetières, parkings, mélanges terre-pierres... D'entretien réduit : 4 à 6 tonnes par an à très bonne tolérance au sec. Des arbustes et lavandes ont aussi été plantés afin de rendre ce lieu d'histoire et de recueillement plus accueillant. Nous serons bien évidemment vigilants quant à l'évolution de ce gazon. Vous pourrez également nous faire remonter vos remarques et suggestions afin que cela convienne au plus grand nombre.

Au vu du résultat, nous ferons un bilan critique de cet aménagement (temps passé, rendu visuel, avis des familles...).

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.



BIODIVERSITE

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi Biodiversité.

Elle donne une définition de la biodiversité, et crée l'Agence française de la biodiversité (AFB), pose le principe de réparation du préjudice écologique, l'interdiction de l'utilisation des pesticides néocotinoïdes à partir du 1er septembre 2018...

La biodiversité dans notre jardin

Posséder un jardin potager entièrement écologique et axé sur cette biodiversité, c'est installer et créer l'équilibre entre les espèces dites « nuisibles » et les « bons » insectes ou animaux étant présents.

Comment attirer les pollinisateurs dans son jardin

Jardiner au naturel permet d'attirer les insectes pollinisateurs. Face à la menace grandissante de la disparition des abeilles, l'enjeu est de taille. La reproduction de plus de 200 000 espèces végétales dépend totalement du butinage des pollinisateurs. Sans leur intervention, 85 % des plantes à fleurs disparaîtraient de la surface de la terre. La priorité consiste donc à mettre en place un environnement favorable à la biodiversité.

LES POLLINISATEURS, C'EST QUOI ?

Abeilles, papillons, bourdons et insectes butineurs constituent un groupe à part qu'il est indispensable de protéger au jardin. Ils sont garants de la pollinisation des plantes à fleurs, donc de leur fructification et de leur reproduction.

Les abeilles (domestiques et sauvages) sont prédominantes au sein de ce groupe.

LES ABEILLES MENACÉES

Si l'on constate une diminution globale du nombre de pollinisateurs, la disparition accrue des colonies d'abeilles domestiques inquiète particulièrement. En seulement 15 ans leur mortalité a atteint 30 % (1).

PROSCRIRE LES PESTICIDES

L'effet de contamination est désormais officiellement reconnu : les insecticides sont toxiques pour les abeilles. Proscrivez tous les insecticides, y compris ceux à usage domestique non destinés au jardin, et ceux « biologiques ».

PRIVILÉGIER LES PLANTES QUI LES ATTIRENT

Laissez pousser quelques orties, elles accueillent les chenilles de nombreux papillons, et plantez des espèces mellifères. Elles sont riches en nectar et en pollen exploitables par l'abeille domestique. Les plus attractives sont la lavande, le népéta, la mauve, la mélisse, la bourrache, le pavot, la digitale, le sedum, les tagètes, la nigelle et la scabieuse ; ainsi que la plupart des plantes aromatiques comme la sauge, le romarin et le thym.

SEMER UNE PRAIRIE FLEURIE

Les grandes étendues herbues tondues ras constituent un véritable désert pour les insectes. Semez des fleurs de prairie dans votre pelouse. Elle constituera un milieu très favorable à la biodiversité. Des mélanges prêts à semer sont proposés dans le commerce, utilisables dans toutes les régions. Si vous manquez de place, privilégiez une pelouse rustique fournie en pissenlits et pâquerettes, déjà très accueillante pour les pollinisateurs.

IMITER LA NATURE

Multipliez les espèces dans les massifs et dans les haies et évitez d'installer vos plantes en grands groupes homogènes. Plusieurs couleurs de fleurs attirent papillons et butineurs de toutes sortes, alors que les jardins monochromes sont moins riches en variétés d'insectes.

(1) Chiffres 2013 de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra).



MATERIELS EXISTANT

- Les agents techniques ont peu de matériel malgré des investissements récents comprenant :
 - une tondeuse, deux fileuses, un souffleur, un taille haie, une tronçonneuse, un désherbeur thermique « flamme ».



BESOINS EN MATERIEL



1. Une cellule porte outils avec :
 - . Brosse rotative,
 - . Balayeuse,
 - . Débroussailleur à fléaux,
 - . Lame de coupe



2. Un broyeur à végétaux





Date 7/12/2017	N° Client 7512416	Représentant AB	Page 1
Réf. client : DEVIS N° 201712750020			

. MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN
3 PLACE DE LA MAIRIE

60240 MONTAGNY EN VEXIN

Tél.:06.07.50.39.51

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Total HT	TVA	Total TTC
PDRV ...	RAPID MONDO+ MONO BROSSE	1,00	8 250,00	8 250,00	20,00	9 900,00
PDRV ...	DEBROUSSAILLEUSE A FLEAU	1,00	3 218,00	3 218,00	20,00	3 861,60
PDRV ...	BALAYEUSE EN 90 CM+ BAC	1,00	3 820,00	3 820,00	20,00	4 584,00
PDRV ...	BARRE DE COUPE COMMUNALE 122 CM	1,00	3 600,00	3 600,00	20,00	4 320,00
PDRV ...	SUPPORT DE MASSE + 3 MASSES	1,00	440,00	440,00	20,00	528,00
INPG ...	BROYEUR GTS 13 CV MITSUBISHI 10 DIAM	1,00	3 780,00	3 780,00	20,00	4 536,00
. . . .	AUGMENTATION PRIX LE 15 AVRIL					

TVA	BASE H.T. €				Total HT €	23 108,00
20%	23 108,00	7/12/17	EN VOTRE AIMABLE REG	27 729,60	Total TVA €	4 621,60
0%					Total TTC €	27 729,60

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE: La marchandise reste notre propriété jusqu'a complet paiement de son prix.
PENALITES DE RETARD: 2 fois le taux d'intérêt légal. AUCUN ESCOMPTE N'EST DU POUR REGLEMENT ANTICIPE.
RIB : CREDIT AGRICOLE 18306 00218 11868240601 39
Siège Social : SARL JL27 GISORS- Z.1 - 13 Route de Delincourt 27140 GISORS - Tél 02 32 15 85 65 - Fax 02 32 15 85 58
SARL au capital de 50 000 Euros - RCS EVREUX 523 033 934 - Siret 523 033 934 00010 - TVA FR35 523 033934 - APE4661Z